



commune de
Saint Corneille

Saint Corneille, le 25 mars 2026

INFORMATION
Réunion du CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 31 mars 2026 à 19h30
Salle Multi-usages

L'ordre du jour de cette séance portera sur les points suivants :

- Adoption des attributions déléguées (article L 2122-22 du CGCT)
- Délibérations :
 - Elaboration des commissions communales et désignation des membres (CCID, CCAS...)
 - Désignation des délégués communaux dans les organismes extérieurs (SIAEP, CSR LARES, Collège de Champagné)
 - Désignation des délégués du CNAS (Comité Nationale d'Action Sociale)
 - Pouvoirs du Maire exercés par délégation du conseil municipal
 - Délégation au Maire de la compétence relative aux marchés publics à procédure adaptée
 - Indemnités de fonction (maire, adjoints, conseillers municipaux et conseillers délégués)
 - Règlement intérieur du conseil municipal
 - Affichage et publicité des actes administratifs
 - Adhésion au dispositif « signalement » proposé par le Centre de Gestion de la Sarthe
 - Subvention communale 2026 : Union Cycliste Montgesnoise
 - Mandat au CDG de la Sarthe pour le lancement de la procédure de mise en concurrence en vue de la conclusion d'un contrat d'assurance statutaire
 - Vote des taux 2026
- Questions et informations diverses

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir assister à cette réunion.

Le Maire,
Michel PRÉ

